

COPIE de la Lettre écrite à Messieurs les
Officiers Municipaux de Montauban,
par les Maire & Officiers Municipaux
de Bordeaux.

Bordeaux, le 24 Mai 1790.

MESSIEURS,

NOUS ne devons ni ne pouvons faire rétrograder, ni même arrêter le Détachement de notre Garde Nationale : nous ne le devons pas, parce que le parti de l'envoyer au secours de nos freres, aux secours de la Constitution blessée, n'a été pris qu'après une mûre délibération, & que notre zele pour le maintien de cette Loi sacrée pour tous les bons Français, nous commanderoit encore le même arrêté ; nous ne le pouvons pas, puisque nous avons contracté avec l'Assemblée Nationale l'engagement de faire parvenir nos Troupes à Moissac, & que c'est dans cette Ville que le Roi a été supplié de faire parvenir les ordres. Nous avons contracté cette obligation avec nos augustes

Représentans ; ils ont daigné approuver notre conduite ; nous nous garderons bien à changer quelque chose à un plan qui a reçu leur agrément , à une démarche qu'ils ont honorée du témoignage de leur satisfaction , & que le Roi a sanctionnée.

Mais quelle alarme peut vous inspirer , Messieurs , l'arrivée de notre Garde nationale à Moissac ? Il n'est personne au monde qui puisse se méprendre sur les intentions de vos freres. Nous nous sommes empressés de vous les faire connoître , & nous pouvons dire qu'elles étoient bien plus faites pour vous tranquilliser que pour vous inquiéter.

Vous semblez craindre , Messieurs ; vous nous annoncez même que l'approche de cette Garde nationale , qui ne peut aller au-delà de Moissac sans les ordres les plus exprès du Roi , allumera la fureur du peuple contre les Citoyens malheureux qui sont si injustement dans les fers ; mais au moment de la plus grande effervescence , vous êtes parvenus , Messieurs , à contenir ce peuple alors armé : comment donc , lorsque vos délibérations nous apprennent que leurs armes sont remises dans leurs arsenaux , lorsque le sang qu'ils ont déjà versé a dû au moins affoiblir sa rage ,

pourrions-nous craindre que moins furieux & désarmé, il devînt plus redoutable ?

Nous ne vous le dissimulons pas, Messieurs, votre propre sûreté vous commande de veiller à celle des Citoyens dont le sort est dans vos mains. L'Assemblée Nationale, n'en doutez pas, vous rendroit responsables du sang que vous laisseriez verser, & le peuple de Montauban partageroit avec vous cette responsabilité. Nous ne parlons que le langage du Décret du 17 de ce mois.

Mais votre prudence ne nous fait entrevoir aucun malheur à redouter. A Moissac, ou à Agen, notre Garde nationale n'est pas faite pour inspirer de l'inquiétude.

Les mesures que l'Assemblée Nationale prendra dans sa sagesse; les ordres qui lui sont donnés par le plus juste & le meilleur des Rois; les qualités éminentes de celui qui la commande, tout, Messieurs, doit vous inspirer la plus grande confiance & la plus grande tranquillité.

Nous vous conjurons, Messieurs, de faire connoître à votre Ville la Lettre que nous avons l'honneur de vous écrire; que tous vos concitoyens puissent apprendre que leur bonheur, leur tran-

quillité & l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale, ont seuls déterminé le départ d'une partie de nos Concitoyens.

Au moment où nous terminions cette Lettre, une députation du Conseil de notre Armée a été introduite au milieu de nous ; les Citoyens estimables qui la composent, nous prient de vous assurer qu'ils partagent tous les sentimens que nous venons de vous exprimer ; ils sont prêts à se réunir à leurs camarades, si les circonstances étoient assez cruelles pour l'exiger. Cette déclaration vous montre assez, Messieurs, que le même esprit de paix & de concorde, d'affection & de respect pour les Décrets de l'Assemblée Nationale, nous anime tous également.

Nous sommes, &c.

Pour copie, BASSETERRE,
Secrétaire & Greffier.

*C O P I E de la Lettre de MM. les Maire
& Officiers Municipaux de Bordeaux à
M. de Courpon, Major-Général, com-
mandant le Détachement à Moissac.*

MONSIEUR LE MAJOR-GÉNÉRAL,

LA Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, & qui nous a été remis ce matin par les deux Députés de Montauban, présente à découvert l'ame d'un Guerrier qui réunit la sensibilité au courage.

Ainsi que vous, M. le Major-Général, & les généreux Citoyens qui marchent sous vos ordres, l'avez prévu sans doute, ni les délibérations, ni la correspondance de la Municipalité de Montauban, ni les paroles que les Députés viennent de nous porter, ne peuvent rien changer à notre réquisition de marcher à Moissac, & d'y attendre les ordres du Roi.

D'après le Décret du 19 du courant, Sa Majesté peut seule vous contenir dans cette Ville, vous ordonner de rétrograder, ou de vous avancer vers

celle où gémissent les fidèles amis de la Constitution, & où languit l'exécution des Décrets de nos Représentans : mais quand même nous ne jouirions pas encore de leur approbation & de celle du Roi, pourrions-nous, cédant aux alarmes que veulent nous inspirer les Officiers Municipaux de Montauban, suspendre une démarche qui n'a pour objet que de secourir cette Ville infortunée, que de faire, pour son repos, & sur-tout pour l'exécution formelle de nos Loix constitutionnelles, ce que le serment civique impose à tous les Français ?

La résistance qu'on voudroit nous faire craindre de la part d'une partie du peuple de Montauban, d'un peuple qui ne fut un instant cruel que parce qu'il fut égaré par ceux qui devoient diriger ses mouvemens, & qui pouvoient si facilement les ramener à l'ordre, ne produit sur nous & sur tous nos Concitoyens qu'un effet qui les honore en vous honorant : leur confiance en vous s'accroît, & ils n'envisagent qu'avec la plus parfaite sécurité l'événement d'une conduite que l'humanité & le patriotisme nous commandoit.

Nous joignons à cette Lettre la copie de celle que nous écrivons à MM. les Officiers Municipaux

(7)

de Montauban ; ainsi nous sommes dispensés de motiver davantage notre persévérance dans la réquisition & les instructions que nous avons délibérées au premier bruit des troubles de Montauban.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus sincere attachement ,

MONSIEUR LE MAJOR - GÉNÉRAL ,

Vos très-humbles & très-
obéissans serviteurs ,

LES MAIRE ET OFFICIERS MUNICI-
PAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Signé , BASSETERRE , Greffier.

A Bordeaux , le 24 Mai 1790.

1757
Monsieur le Marquis de ...
à Monsieur le Comte de ...
Paris le ...

MONSIEUR LE MARQUIS DE ...

Vos très-humbles et très-
obéissantes servantes,

Les Maires et Officiers Municipaux
de la Ville de Bordeaux.
Lévesque, Bassac, Goussier,

à Bordeaux, le 24 Mars 1757.